

Admission à la vérification des appareils mesureurs pour l'énergie et la puissance électriques

du 19 février 2002

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: *KG Ritz Messwandler GmbH & Co, D-20243 Hamburg*

Requérant: *KG Ritz Messwandler GmbH & Co, D-20243 Hamburg*



Transformateur de tension mis à la terre pour montage dans des installations de commutation à enceinte étanche sous SF₆.

Modèles: monophasé et triphasé

Types: ESTE 1/52.5, ESTE 3/52.5

19 février 2002

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:

Le directeur, Wolfgang Schwitz